

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le Douze avril deux mil dix huit , à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

Convocation du :3 avril 2018

Présents : MM.PAYEN--CHANTELOUP- GAILLARD --BOUCHARD- BASSET – PEIGNE
- MALHERBES - MAZIER- LE GALL - GOUBERT–QUINETTE.

Absents : - Monsieur Burnouf (excusé) - Monsieur Remoué –Monsieur Gasselin-Madame Gossé.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017:

Avant de présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion, Monsieur Bouchard présente l'analyse financière de la commune et s'accorde à dire que la capacité d'autofinancement est confortable , avec un fonds de roulement correspondant au montant d'un budget exploitation (1 113 753 €) malgré une perte de la dotation globale de fonctionnement chiffrée à 100 000 € depuis 2014.

LOTISSEMENT LES ROUSSELIERES

Affectation des résultats exercice 2017

Le Maire rend compte des résultats de l'exercice 2017 aux membres du conseil municipal.

Ces résultats communiqués par le Receveur font apparaître:

- Dans la section d'investissement, un déficit de 82 167,76 €
- Dans la section d'exploitation, : un excédent de 31 667 €

Le maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante:

- Report à nouveau déficit d'investissement: 82 167,76 €
- Report à nouveau excédent exploitation : 31 667 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats pour l'exercice 2017 .

ASSAINISSEMENT

Affectation des résultats exercice 2017

Le Maire rend compte des résultats de l'exercice 2017 aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 78 561,81 €
- Solde d'exécution (excédent) de section de fonctionnement de 22 957,52 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide :

- Excédent de fonctionnement reporté: 22 957,52 €
- Report à nouveau excédent investissement : 344 485,40 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les résultats .

COMMUNE

Affectation des résultats exercice 2017

Le Maire rend compte des résultats de l'exercice 2017 aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 330 958,11 €
- Solde d'exécution (excédent 002) de section de fonctionnement de 224 874,23 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 678 421 €

En recettes pour un montant de 36 000 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide :

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté: 471 332,31€ au compte 002
- Excédent de résultat de fonctionnement capitalisé : 12 467,24 € au compte 1068.
- Report à nouveau excédent d'investissement : 629 953,76 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

Monsieur Peigné vote contre.

VOTE DU BUDGET 2018 :

- **Lotissement les rousselières :** Le budget présenté est approuvé à l'unanimité et le Maire indique qu'il reste 4 lots à vendre avant achèvement des travaux de voirie.
- **Budget assainissement :**
Conformément à la réflexion des membres de la commission des finances, Monsieur Bouchard indique que le budget d'investissement est limité en 2018 aux travaux de réhabilitation du réseau rue des Salines et Cour des Pas, sans emprunt, et ajoute que l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne subventionne que les travaux du réseau eaux usées.

A/PRIME FIXE ASSAINISSEMENT

Le Maire propose une augmentation du montant du mètre cube assaini et de la prime fixe applicable au 1^{er} juillet 2018 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et fixe :

- Prime fixe → 90 € par abonné
- Mètre cube assaini → 1,75 € par mètre cube.

B/ VOTE DU BUDGET :

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget assainissement 2018.

- Budget commune :

Monsieur Bouchard :

- confirme la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ,
- souligne une stabilité de l'endettement aujourd'hui identique à celui de 2014,
- justifie une augmentation de la dépense attachée au chapitre 012 (personnel) par le futur recrutement d'un agent affecté à l'agence postale et accueil mairie, le remplacement de la secrétaire de mairie sur une période de quelques mois, la conversion des deux contrats aidés en emploi dans statut de la fonction publique d'ici 2020
- présente un budget équilibré sans emprunt.

Il présente le détail du budget exploitation et du budget investissement avec les projets.

TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire indique que le budget de la commune est équilibré sans emprunt et sans augmentation du taux des taxes et que pour éviter l'effet ciseau et anticiper sur les projets tels que la construction d'une salle des fêtes, la réhabilitation de l'ensemble de la voirie etc, les membres de la commission des finances proposent une augmentation de 5 % des taux des 3 taxes locales.

Après en avoir délibéré et voté (10 oui et 1 contre), le conseil municipal approuve les taux suivants :

	Taux 2017 et produit assuré	Taux 2018 et produit assuré
Taxe habitation	6,78 – 102 853 €	7,12 – 108 010 €

Taxe foncière(bâti)	13,27 – 275 353 €	13,93 – 289 048 €
Taxe foncière (non bâti)	27,68 – 62 944 €	29,06 – 66 082 €
Total	441 150 €	463 140 €.

VOTE DU BUDGET

Après en avoir délibéré et voté , le conseil municipal approuve :

- Budget exploitation → 10 oui – 1 contre (M.Peigné)
- Budget investissement → 10 oui - 1 contre (M.Peigné).

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Vente herbe à la Basserie :

Le Maire indique que les adjoints et les membres de la commission des chemins se sont réunis le lundi 9 avril pour arrêter le prix plancher des offres relatives à la vente d'herbe à la Basserie pour l'année 2018, et communique les deux propositions après ouverture des enveloppes .

- ➔ Monsieur Pierre Grandin : 610 €
- ➔ Monsieur Rémy Castel : 655 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour retenir la proposition de Monsieur Rémy Castel et autorise le Maire à éditer le titre correspondant.

2/ Fonds d'aide aux jeunes en difficulté :

Le Maire rappelle le dispositif piloté par le conseil départemental pour accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche sociale et professionnelle et demande l'avis du conseil municipal pour une participation financière de 0,23 € par habitant, soit 442,06 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de procéder au versement de la somme.

3 / Fonds de solidarité pour le logement :

Le Maire rappelle le rôle du dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement et propose une participation financière de 0,60 € par habitant, soit 1153,20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de procéder au versement de la somme.

4/ Signature du C E J 2018 – 2021 :

Monsieur Gaillard présente les fiches projet actualisées à adresser à la CAF pour les déclarer dans le futur CEJ conclu pour une durée de 4 ans de 2018 à 2021 et prévoir le financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la démarche et autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse .

5/ Convention de mise à disposition de locaux à Rejouets :

Après avoir pris connaissance du projet de convention pour une mise à disposition des locaux du presbytère et de Dynamic Jeunes à l'association « Rejouets » présidée par Madame Biersteker , les membres du conseil municipal approuvent les termes du texte et autorisent le Maire à signer la convention.

6/ Convention portant sur les prestations d'entretien des hydrants communaux :

Le Maire propose de différer la réponse et souhaite une réflexion en commission.

Il ajoute que le SDEAU se charge du contrôle des poteaux incendie à charge de la collectivité, et confirme que le SDIS vérifie le bon fonctionnement.

7/Bornage village les Pierres et acquisition :

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'élargir le chemin rural des Pierres .

Monsieur Chanteloup précise que le bornage a été réalisé par Geomat et que la surface à acquérir est de 350 m2 pour un prix de 2 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'acquisition du foncier, charge le Maire de déposer les pièces du bornage chez le notaire , autorise le Maire à signer l'acte et décide de prendre à sa charge les frais de bornage et de notaire.

8/ Heures supplémentaires et complémentaires :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour payer à Madame Valérie Caniou et à Madame Catherine Lardais 3H30, correspondant au remplacement d'une collègue en arrêt de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour payer à Madame Laetitia Barut 5H45, correspondant au remplacement d'une collègue en arrêt de travail.

9/Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe → création du poste

Le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2018 , 35 heures hebdomadaires et nommer Madame Catherine Lardais .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création du poste à compter du 1^{er} mai 2018, laisse le poste d'adjoint technique territorial vacant.

10/ Encaisse régie gîte du lavoir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter le montant maximum de l'encaisse à 7 600 € à compter du 1^{er} mai 2018, avec versement d'une caution d'un montant de 760 € pour le régisseur.

11/ Indemnité de responsabilité pour les régisseurs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour verser en 2018 une indemnité d'un montant de 140 € à Madame Laetitia Barut et 110 € à Madame Catherine Joret.

12/ Logiciels secrétariat de mairie :

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat :

- du logiciel recensement militaire : 336 € TTC et frais formation , maintenance : 290,40 € TTC
- du logiciel « Parascol » concernant l'inscription des enfants à la cantine : 1 713,60 € TTC , sous réserve d'une démonstration convaincante du prestataire, et en conséquence une éventuelle application à la rentrée de septembre 2018, avec mise à jour du règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer les devis.

13/ Commande de petit matériel pédagogique :

Le conseil municipal est favorable pour l'acquisition de petit matériel divers utilisé pour les ateliers sportifs municipaux estimée à 641,70 € TTC.

14/ Achat instruments de musique et mise à disposition :

Monsieur Gaillard indique qu'il est en attente du devis pour l'achat d'instruments de musique qui seraient mis à disposition de l'association de la musique , avec signature d'une convention.

.Le Maire rappelle le montant de l'enveloppe budgétaire de 3000 €.

15/ Construction du pôle jeunesse → D C E

Le Maire présente le dossier de consultation des entreprises comprenant 8 lots et rappelle que le chantier doit être ouvert avant le 26 juillet 2018.

Il ajoute que nous sommes en attente de la réponse de l'Etat à la demande de subvention au titre de contrat de pôle de services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , sous réserve de l'avis des membres de la commission des travaux, approuve le D C E et charge le Maire de lancer la consultation des entreprises.

16/ Contrat de pôles de services :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de territoire 3^{ème} génération expire en décembre 2018 .

Il ajoute que le département, dans le cadre de sa politique territoriale, peut accompagner la

commune de Cérences à travers le contrat de pôles de services sur une durée de 4 ans dégageant globalement une aide financière de 400 000 € et qui se décline en 3 volets :

- l'attractivité → 50 % de l'enveloppe
- équipements de centralité → 40 % de l'enveloppe
- cohésion sociale → 10 % de l'enveloppe.

17/ Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel :

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2019 ;

Le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de Cérences au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Cérences et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

18/ Informations

- Le Maire informe que les invitations sont désormais communes entre la commune et l'association des Anciens Combattants pour les cérémonies patriotiques.
 - Le conseil municipal donne un avis favorable pour le stationnement du véhicule ambulant « food truck » place de l'église le lundi soir sur une période d'essai de 3 mois.
 - Les membres du conseil municipal sont informés du projet d'apéro concert organisé le 15 juin par l'association CCAI.
- Monsieur Chanteloup, Monsieur Gaillard , Monsieur Faure rencontrent les membres de l'association pour le bon déroulement de la manifestation.

